

Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITÉ

Quotidien Républicain du soir

RÉDACTION & ADMINISTRATION

14 rue Drouot (Paris 9^e). — Téléph. : CENTRAL 69-70

DIRECTEUR :

142, rue Montmartre (Paris 2^e). — Téléph. : CENTRAL 80-82

Miguel ALMEREYDA

Le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

La Seine monte !

Et Paris n'est pas protégé contre les inondations

La crue de la Seine entre dans une période plus active, semble-t-il. Le 10 décembre, au début du mouvement, on cotait au pont d'Austerlitz 1 m. 90 ; hier, 26 décembre, l'échelle accusait 2 m. 48.

On prévoit qu'après-demain, le niveau d'Austerlitz sera de 3 m. 70, et la crue semble devoir continuer.

Les journaux du matin publient ce peu rassurant communiqué ! Voici donc, en moins de quinze jours, la deuxième alerte ! En fait, l'inquiétude avait été vive ces jours derniers à l'Hôtel de Ville, jusqu'au moment où une note du service hydro-métrique rassurait momentanément les riverains de la Seine et les compagnies de navigation fluviale.

Le désastre de 1910 est encore trop récent pour que les éprouvés en aient perdu le souvenir et considèrent avec indifférence le gonflement du fleuve.

Un témoignage de l'inquiétude officielle parut, d'ailleurs, il y eut samedi dernier huit jours, en deuxième page du Journal, sous l'aspect d'un article signé Edmond Le Roy.

L'inspiration de cet article ne laisse subsister aucun doute.

Les commissions compétentes de la Ville de Paris ont étudié, arrêté et exécuté un ensemble de travaux de nature à entraver les effets désastreux des crues de la Seine.

Or, comme personne dans les services techniques de l'Hôtel de Ville ne se fait d'illusion sur l'efficacité des travaux accomplis, le « papier » de M. Ed. Le Roy vint à propos écarter les responsabilités et blanchir la conscience de l'édilité parisienne.

« La Ville de Paris a fait son devoir, à l'Etat de faire le sien. » Voilà ce que disait en substance l'article du Journal.

Après ça, si la Seine déborde et cause des dommages, le ministre des Travaux publics s'expliquera !

En ce qui nous concerne, notre avis est aussi net que possible.

Les travaux de protection entrepris par la Ville de Paris ne seront d'aucune efficacité contre les effets d'une crue désastreuse.

Les travaux tenus à charge de l'Etat fus-

sent-ils accomplis, qu'à conditions identiques, une nouvelle crue engendrerait des effets sensiblement pareils à ceux qu'il faut déplorer en janvier 1910.

La raison ? C'est que les projets « à réaliser » visent plus la correction des effets d'une forte crue, que l'atténuation du régime même de la crue.

De la crue à l'inondation, il y a la différence du remplissage au débordement d'un vase. Partant de ce principe, on calcule la portée maxima du cours d'eau et l'on prend les dispositions utiles pour donner au profil du lit une section compatible avec cette portée. C'est ainsi que dans les travaux « à entreprendre », nous voyons figurer l'élargissement ou l'approfondissement du lit, l'augmentation du débouché mouillé des ponts, etc.

Nulle part, nous ne voyons entreprendre de travaux ayant pour but de réduire ou de régulariser les apports souterrains qui participent pour une si large part à l'élévation du débit du fleuve.

Nulle part, nous ne voyons pointer cette idée qu'à Paris, la majeure partie des dégâts ayant été occasionnés par le gonflement de la nappe souterraine, on pourrait peut-être éviter le retour de ces dégâts (submersion des caves et des chaudières, flottement et rupture des collecteurs, envahissement des voies du Métropolitain, etc.) en réduisant par des travaux de captage ou de dérivation la si encombrante et malencontreuse nappe souterraine de Paris.

La conception des grands travaux de protection de la capitale ne dépasse guère l'adoption de mesures purement curatives, si l'on peut ainsi s'exprimer. Le mal étant donné, on s'évertue à enrayer ses effets sans se soucier beaucoup des causes.

C'est pour cette raison qu'après les laborieuses recherches des commissions compétentes de la Ville et de l'Etat, nous ne sommes pas plus en sécurité devant la menace d'une inondation — d'ailleurs toujours possible — qu'au lendemain du désastre de 1910.

R. LÉCOINTRE-PATIN.

Ara Pacis

par Romain ROLLAND (1)

De profonds clamans, de l'abîme des haïnes, j'éleverai vers toi, Paix divine, mon chant.

Les clameurs, des armées ne l'éloignent point. En vain, je vois monter la mer ensanglantée, qui porte le beau corps d'Europe mutilée, et j'entends le vent fou qui soulève les âmes :

Quand je resterais seul, je te serais fidèle. Je ne prendrai point place à la communion sacrilège du sang. Je ne mangerai point ma part du Fils de l'Homme.

O ma paix qui souris, tes doux yeux pleins de larmes, — arc-en-ciel de l'été, soiree ensoleillée, qui de tes doigts dorés caresses les champs mouillés, panses les fruits tombés, et guéris les blessures des arbres que le vent et la grêle ont meurtris.

Répands sur nous ton baume et berce nos douleurs ! Elles passeront, et nous. Toi seule es éternelle.

Frères, unissons-nous, et vous aussi, mes forces, qui vous entrecrochez dans mon cœur déchiré ! Entrelacez vos doigts et marchez en dansant !

Nous allons sans fièvre et sans hâte, car nous ne sommes point à la chasse du temps. Le temps, nous l'avons pris. Des brins d'osier des siècles, ma Paix tresse son nid.

Ainsi que le grillon qui chante dans les champs. L'orage vient, la pluie tombe à torrents, elle noie les sillons et le chant. Mais à peine a passé la tourmente, le petit musicien entêté recommence.

Ainsi, quand on entend, à l'Orient fumant, sur la terre écrasée, à peine s'éloignant le galop furieux des Quatre Cavaliers, je relève la tête et je reprends mon chant chétif et obstiné.

Romain ROLLAND

(1) Ara Pacis est le titre d'un recueil de poèmes et de récits, dont le plan était dessiné avant le commencement de la guerre. Le poème qui suit a été écrit, dans la première année de la guerre, — à part quelques retouches récentes.

Noël 1915. R. R.

l'impôt sur le revenu

La Chambre doit maintenir ses décisions

En refusant d'adopter le texte de la Chambre en ce qui concerne l'application de l'impôt sur le revenu en 1916, le Sénat, bien qu'il s'en défende, a fait preuve de mauvaise volonté.

En effet, que pouvait-il craindre de cet impôt de superposition ? Que le rendement n'atteigne pas les prévisions établies ? Mais était-ce une raison pour retarder l'exécution ? Certes non !

L'impôt sur le revenu, sorti des délibérations du Parlement en juillet 1914, est un impôt anodin qui ne peut gêner personne. Il permet seulement d'amorcer la grande réforme de la perception des impôts directs. C'est peut-être ce résultat que le Sénat a voulu empêcher. Ne lui en déplaise, il ne réussira pas dans cette entreprise et ne pourra pas s'opposer à la réalisation d'une réforme obligatoire.

En tout cas, quel est le mécanisme du nouvel impôt ? A qui s'applique-t-il ? Il s'applique à tout chef de famille imposable. Mais sont affranchis de l'impôt ceux dont le revenu n'excède pas la somme de cinq mille francs. De plus, les contribuables mariés ont droit à une réduction de deux mille francs. En outre, tout contribuable a droit sur ses revenus annuels à une déduction de 1.000 francs par personne à sa charge, si le nombre de ces personnes ne dépasse pas cinq.

Pour chaque personne au delà de la cinquième, la déduction sera portée à 1.500 fr.

Donc, chaque contribuable est taxé seulement sur la portion de son revenu qui, après application des dispositions ci-dessus, dépasse la somme de 5.000 francs.

L'impôt est calculé en comptant pour un cinquième la fraction du revenu imposable comprise entre 5.000 et 10.000 francs ; pour deux cinquièmes, la fraction comprise entre 10.000 et 15.000 francs ; pour trois cinquièmes, la fraction comprise entre 15.000 et 20.000 francs ; pour quatre cinquièmes, la fraction comprise entre 20.000 et 25.000 fr., et pour l'infériorité, le surplus du revenu.

Le taux est minime ; il est de 2 0/0 applicable au chiffre ainsi obtenu. Sur l'impôt ainsi calculé, chaque contribuable a droit en plus à une réduction de 5 0/0 pour

une personne à sa charge, de 10 0/0 pour deux personnes, de 20 0/0 pour trois personnes, et ainsi de suite, chaque personne au delà de la troisième donnant droit à une nouvelle réduction de 10 0/0 sans que la réduction puisse être, au total, supérieure à la moitié de l'impôt.

Il est facile de se rendre compte que cet impôt de justice ne frappe qu'avec mesure les favorisés de la fortune ; on peut même affirmer qu'il les frappe trop modérément.

Les contribuables n'auraient donc qu'à souscrire une déclaration en indiquant leur revenu global de 1915, ce qui n'a rien de subversif ni de compliqué.

Dans ces conditions, la Chambre répondra aux vœux du pays en maintenant. Le texte qu'elle avait voté relatif à l'application de l'impôt sur le revenu en 1916. Le Sénat finira par comprendre qu'il doit s'incliner.

Si la Haute Assemblée persistait dans sa résolution d'ajournement de l'application, c'est qu'elle aurait pour arrière-pensée celle d'éviter la déclaration à tous ceux qui pendant la guerre ont réalisé des bénéfices importants, et elle laisserait supposer qu'elle possédait de ces privilégiés dans son sein.

Le Congrès Socialiste Taisez-vous...

Un ordre formel de la censure nous interdit, comme à tous nos confrères, de rien dire de ce qui se passe rue Grange-aux-Belles.

M. Alfred Capus. Hé non, pas mystérieux. Tout le monde sait ce qui s'y passe et qu'il ne s'y passe rien de très avouable. Stupide consigne, voilà tout.

Utilisons nos effectifs

Des avis qu'il faut écouter

Il est bien entendu que, contrairement aux vœux de certains chefs voudraient faire passer à tout moment, aux auxiliaires, celle que l'on fit passer l'année dernière, sur décret Millerand, aux auxiliaires, exemptés et réformés antérieurement à la guerre, avait, pour plusieurs motifs sa raison d'être.

Quelques-uns devaient d'avoir été classés dans l'une de ces catégories à quelques heures de la guerre, malheureusement trop en honneur en temps de paix.

D'autres, par contre, l'avaient été simplement en raison d'un état de santé médiocre à l'époque ; état qui, cependant, avait pu s'améliorer par la suite.

Une révision des différentes situations militaires était, par conséquent, légitime. Elle eut lieu avec toutes les garanties très désirables dans le sens de l'équité.

Il serait donc fort mal compris, si, fraudes déjouées ces temps-ci — fraudes et réformes n'interessant surtout que les blessés de guerre ou des mobilisés — de supposer que de coupables complaisances aient encore permis à certains « froussards » d'échapper à la loi commune.

Quels furent les résultats de ce nouveau « repêchage » ?

Médicines pour ne pas dire nuls. Beaucoup de ces malheureux « repêchés » devinrent de véritables « piliers » d'hôpital et l'on dut les réformer par la suite.

Ils avaient ainsi, sans aucun bénéfice pour la défense nationale, occupé dans les hôpitaux la place de malheureux blessés qui durent supporter, en maintes circonstances, les fatécieux inconvénients d'un pareil état de choses.

Quant à ceux qui furent versés après quelques semaines d'un entraînement physique, d'ailleurs fort mal compris, dans les unités de combat, voici ce qu'on pensait les chefs qui les eurent sous leurs ordres :

« Note de service : « Général commandant armées... signale que certains des derniers renforts de mitrailleurs envoyés aux armées n'avaient pas la force suffisante pour transporter les différentes pièces de leur arme, sur des distances, même assez courtes... »

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

TROIS HEURES
Rien à signaler au cours de la nuit, sauf en Lorraine où notre artillerie a bombardé des troupes ennemies dans la région de Biencourt-Gremecy (sud-ouest de Châlons-Salins).

Russes et Roumains

LES DIPOMATES AUTRICHIENS INQUIETS
Rome, dimanche. — On mande de Zurich que le diplomate russe montre une très grande activité en Roumanie. M. Schebeko, ancien ambassadeur de la Russie à Vienne, va se rendre à Bucarest porteur d'une lettre autographe du Tsar au Roi de Roumanie. Une certaine inquiétude se manifeste visiblement dans les cercles diplomatiques autrichiens.

Bourse de Paris

Séance satisfaisante dans son ensemble, après deux jours de chômage, quelques compactements faisant preuve d'une activité de bon augure. La Banque de France bénéficie d'une avance de 80 francs ; l'Extérieure s'inscrit en progrès ; vive hausse du groupe cuprifère, le Rio en tête.

Fonds d'Etats. — Français 3 %, 63 75. — Extérieure, 87 40. — Banque de France, 4.350. — Lyonnais, 920. — Saragossa, 397. — Monaco, 2.465 ; 1-5/8. — Say ord., 400. — Azote, 345. — Melacca, 117.

Valenze minières. — Bruay, 1.328. — Spiess, 15. — Grosny prix, 1810. — Rio, 1520. — Tharsis, 136. — Guano, 330. — Utah, 477 50. — Butte, 460. — Rand mines, 145 50. — Modderfontein B, 162 50. — De Beers, ord., 290.

LA GUERRE

Sur Mer

UN SOUS-MARIN AUTRICHIEN COULE UN PAQUEBOT ITALIEN
Le correspondant du « Secolo » à Tripoli lui télégraphie les nouvelles suivantes : « J'apprends que le paquebot « Porto-Said » a été torpillé par un sous-marin de grandes dimensions battant pavillon autrichien... »

Un contre-torpilleur italien poursuivi et capturé le sous-marin qui, quoique atteint, put plonger et disparaître.

Le contre-torpilleur se dirigea ensuite vers un petit paquebot grec qui avait été témoin de la scène et qui vint sommer le fil juger suspect de connivence avec l'ennemi.

Après avoir secouru les survivants du « Porto-Said », le contre-torpilleur escorta le paquebot suspect à Derna pour l'y soumettre à une visite minutieuse. On affirme que ce navire assurait le ravitaillement des sous-marins ennemis.

Les passagers et l'équipage du « Porto-Said » ont pu être sauvés, à l'exception de six passagers et d'un marin.

ILS N'Y VIENDRONT PEUT-ÊTRE PAS

Athènes, 26 décembre. — Il y a des indices que la situation à Salonique pourrait bientôt se modifier.

Deux journaux d'Athènes ont publié hier soir quelque chose qui pourrait bien être un tableau exact de la situation. Les deux articles étaient à peu près identiques. L'un d'eux fut imprimé dans un journal grec, l'autre dans un nouveau journal édité en français.

Ils ont exprimé quelques assertions que le gouvernement grec dément ce matin, la première sur l'invasion bulgare et la seconde affirmant que la Roumanie avait demandé aux entreprises germaniques la garantie de l'évacuation éventuelle de la Macédoine grecque qui doit rester à la France, pour satisfaire les intérêts roumains.

Ces deux assertions sont démenties, comme je l'ai dit, par le ministère, mais la partie la plus intéressante de l'article est celle qui indique que l'avance germano-bulgare commença dans une quinzaine. Retarder cette avance d'une quinzaine d'est manifestement en réduire les chances de succès qui ont déjà beaucoup diminué depuis quelque temps.

Aut surplus, je crois que l'annonce de ce retard pourrait bien être la première étape de l'abandon total par l'ennemi de son plan de campagne contre Salonique. Les Allemands se retireraient sur leurs positions et les consignes seraient toute leur énergie aux préparatifs — dans — d'une évacuation en Egypte.

Il n'est pas besoin de souligner que l'abandon de l'expédition de Salonique par l'ennemi serait une grande victoire pour les Alliés.

Les agences allemandes ont publié partout qu'il y aurait, les 2 et 3 janvier une grande attaque contre les troupes alliées. Mais cela peut être partie du plan d'ensemble.

Les consuls austro-allemands ont quitté Salonique pour Monastir. Un vice-consul, seul, est resté.

Les Anglais en Mésopotamie

COMMUNIQUÉ OFFICIEL
Londres, dimanche. — (Bureau de la Presse). — Il n'y a pas un mot de vrai dans les rapports du communiqué officiel turc qui a récemment annoncé que des milliers d'Anglais auraient été tués sur le Tigre.

Il n'a été coulé aucun navire armé, à l'exception de deux petites canonnières de rivière dont l'abandon a été annoncé dans le rapport officiel de décembre.

Bravo l'aviateur

CONSTANTINOPLE REBORDEE
La « Stampa » de Turin reçoit de Salonique le télégramme suivant :

Un aviateur allié a survolé Constantinople et a bombardé la fabrique de munitions de Haskeui, sur la Corne d'Or.

Il y a eu cinq cents victimes et plusieurs maisons du faubourg de Constantinople ont été incendiées.

En Grèce

ILS N'OSENT PAS VENIR A SALONIQUE
Londres, 27 décembre. — Le Times reçoit d'Athènes.

Gohier contre Jaurès

Une haine dont les motifs changent et se contredisent

Urban Gohier poursuit Jaurès de sa haine jusque dans son tombeau. Il l'a fait assassiner. Mais la pensée de Jaurès survit, et sa gloire bienfaisante. Urban Gohier reprend donc ses diffamations. Des municipalités, reconnaissant les services immenses que Jean Jaurès rendit à la Démocratie, donnent le nom du grand homme d'Etat à leurs plus belles avenues ; Gohier leur adresse aussitôt un petit pamphlet polycopié pour les faire

revenir sur cette noble décision. Et dix autres manœuvres de ce genre.

El, que reproche Gohier à Jaurès ? Il lui reproche de ne pas être chauvin. Il met en doute son patriotisme. C'est au nom du nationalisme qu'il l'a fait assassiner.

Or, voyez comme les motifs de cette haine sont sincères : Quelques années avant la guerre, en 1903, Urban Gohier attaqua déjà Jean Jaurès, mais ce qu'il lui reprochait, c'était tout le contraire. Il faisait un crime à Jaurès d'être trop chauvin, trop nationaliste, pas assez antimilitariste.

A cette époque, Urban Gohier publiait contre Jaurès deux cent-cinquante pages de diffamations immondes et d'ignobles injures. Il intitulait ce recueil malpropre : Histoire d'une trahison.

Cette trahison de Jean Jaurès, voici, selon Gohier, en quoi elle consistait : Jaurès avait trahi le socialisme. Il avait fait un pacte avec Waldeck-Rousseau, représenté par Gohier comme l'homme d'affaires de la grosse bourgeoisie. A Waldeck-Rousseau Jaurès avait donc vendu le parti socialiste.

Écoutez Gohier : « Le second article du pacte stipulait l'abandon (par Jaurès et les socialistes) de la campagne antimilitariste, et spécialement l'abandon de la campagne contre les états-majors ; par surcroît, l'adhésion à l'amnistie générale (après l'affaire Dreyfus), le maintien des conseils de guerre et des juridictions militaires, l'approbation de toutes les fusillades de soldats et d'ouvriers, la renonciation au système des milices et même au service d'un an. »

Voilà donc ce dont Gohier faisait un crime à Jean Jaurès.

Récapitulons : Jaurès, en 1903, était un misérable, aux yeux de Gohier, parce que :

- 1° il cessait sa campagne antimilitariste ;
- 2° il cessait d'attaquer l'état-major ;
- 3° il ne voulait pas réclamer la suppression des conseils de guerre ;
- 4° il ne préconisait plus les milices.

Autant de mensonges, mais ce n'est point là la question.

Urban Gohier, en 1914, fit assassiner Jean Jaurès et poursuivit sa mémoire en 1915, en lui reprochant d'avoir fait tout ce que, quelques années avant, il lui faisait un crime de n'avoir pas fait.

La Durée de la Guerre

Une nouvelle prévision

Un publiciste, sujet scandinave, s'étant promené, deux mois durant au travers de l'Italie, ayant visité Berlin, Hambourg, Munich et autres grandes villes de Germanie, vient d'arriver à Milan.

Notre confrère milanais, Le Secolo détacha un de ses reporters auprès d'un personnage neutre avec mission de l'interviewer sur la capacité de résistance des « centraux ».

« L'Allemagne peut-elle se maintenir sûre et tranquille pendant une année encore ? »

« Ça dépend ; il s'agit d'une tranquillité relative et c'est bien ainsi que l'entendent les Allemands. Un revers militaire, possible quoique improbable pour eux, une fausse démarche, une complication imprévue pourrait changer et aggraver la situation. »

« Des listes officielles il résulte que les pertes allemandes ont été en moyenne de 150.000 hommes par mois, soit en tout deux millions et demi jusqu'au 1^{er} décembre. En allant de ce pas jusqu'au 1^{er} décembre 1916, il ne restera donc que deux millions et demi à trois millions (ce qui comprend les jeunes recrues des classes 1916 et 1917) dont un million au moins devra être employé dans les services auxiliaires. Déjà on a pu remarquer la prudence économique, si non le manque d'hommes. »

« Et pour les armes et les munitions ? »

« Elles ne manquent pas, il est vrai, à l'Allemagne ; mais aux Alliés non plus, et cela, on ne l'ignore pas en Allemagne. »

« En somme, tout considéré, la question des hommes présente pour l'Allemagne des limites impressionnantes, tandis que celles des armes et des munitions n'inspire pas autant de préoccupations. »

« Mais quelles sont les conditions économiques et financières ? »

« Il est indiscutable que les Alliés se sont trompés en dépréciant beaucoup trop la puissance économique et financière de l'Allemagne ; mais actuellement il ne faut pas tomber dans l'excès opposé. Ce serait une nouvelle erreur. La réalité, la situation n'est nullement couleur de rose... »

« Étant donnée cette situation, croyez-vous que la résistance de l'Allemagne puisse durer longtemps ? »

« Le 1^{er} janvier, pendant plusieurs mois, peut-être même pendant une année, l'Allemagne pourra surmonter les difficultés intérieures et tenir tête à ses ennemis du dehors, à moins naturellement d'événements imprévus. Mais, je vous l'ai dit, ce qui préoccupe les Allemands, c'est le temps, et le temps travaille pour les Alliés, surtout pour l'Angleterre. »

« Soit en est ainsi, ses prévisions offriront plus d'intérêt que les oracles mathématiques de nos géométriciens militaires et de nos astrologues. »

R. L. P.

LA VIE DE PARIS

Les Artisans du Livre

La mort de M. Georges Peignot, tué le 28 septembre à l'âge de ses hommes, met un troisième deuil dans cette famille de maîtres typographes.

Pour les Locataires

Hier, rue de Bretagne, sous la présidence de M. Rouquier, délégué de Levallois, vingt-et-une sections de l'Union fédérale des locataires s'étaient réunies en congrès.

Des mouettes pont de la Concorde

Des mouettes au-dessus de la Seine, à Paris ! On en a vu, en effet, ces jours-ci au pont de la Concorde, et le fait n'est pas si soi aussi extraordinaire qu'on croirait.

Le Charbon des Parisiens

La commission chargée par le Conseil municipal d'étudier la façon de distribuer le stock de charbon formé par la Ville de Paris, a remis cet après-midi son rapport.

Un nouveau confrère

L'Heure paraîtra demain 28 décembre. Ce sera, du moins si nous en croyons la note qu'on nous communique, un journal républicain.

Un Portrait de M. Malvy

Dans sa « Galerie des Poilus civils », notre confrère Le Carnet de la Semaine publie un vivant portrait de M. Malvy, ministre de l'Intérieur.

Aux Ecoutes

Dans une édition du soir du Hamburger Fremdenblatt, est représentée une carte des îles Britanniques. Un large trait noir, entourant la mer d'Irlande, avec les îles Orcades, les ensercle.

Tribune des Lecteurs

Pour les postiers mobilisés

M. Raoul Foy estropié non nom (1) mais cela ne doit pas empêcher de lui répondre. Et la tâche est d'autant plus facile que son attaque est dépourvue d'arguments sérieux.

Propriétaires, hôteliers, locataires

Monsieur Almereyda, Directeur du Bonnet Rouge. Mon cher Directeur, Sous le titre : Les loyers pendant la Guerre il y a eu dans le Bonnet d'aujourd'hui...

LES PLANCHES

Dans les Théâtres subventionnés CE SOIR

COMEDIE-FRANÇAISE : Relâche. ODEON : Relâche. OPERA-COMIQUE : Relâche. TRIANON-LYRIQUE : Relâche.

Concurrence à la Poste!

Le Bonnet Rouge a conté la mésaventure du peintre Thiesson. Allant en Suisse, il fut fouillé à la frontière par un commissaire. Découvrant sur lui une lettre, que M. Georges Pioch avait chargé M. Thiesson de remettre à Romain Rolland, le commissaire défilera le peintre aux tribunaux. Ci : 150 fr. d'amende.

TOUS LES SPORTS

RESULTATS D'HIER Football-Association COUPE DES ALLIES. — Gallia Club et C. A. d'Enghien : match nul, 1 à 1. MATCHES DIVERS. — A. S. Française (1) bat Stade Français (1) par 4 buts à 2.

VILLE DE PARIS

RENOUVELLEMENT DES BONS MUNICIPAUX Echéances du 28 décembre 1915 au 2 mars 1916. Les porteurs de Bons municipaux, remboursables du 28 décembre 1915 au 2 mars 1916, pourront en demander le renouvellement.

POUR LE NOEL ET LES ÉTRENNES ENVOYEZ DES LIVRES AUX POILUS Le dernier ouvrage de H.-G. WELLS fut écrit à leur intention La Guerre qui tuera la Guerre (Traduction de GEORGES-BAZILE)

Groupes et Syndicats

15 heures. — Limonadiers restaurant (au siège).

PETITES ANNONCES

Les offres et demandes d'emploi sont insérées gratuitement et tous les jours.

DEMANDES D'EMPLOI

APPRETEUSE-MODE, 5 ans même maison bonnes références. Bertel, 25, rue Lobineau, Paris (9^e).

C'est une conclusion à laquelle tous les bons citoyens applaudiront.

LE « BONNET ROUGE » EST LE SEUL GRAND JOURNAL REPUBLICAIN DU NOÛR.

LE « BONNET ROUGE » est composé par une équipe d'écrivains aguerris. LE Gérant : LÉON BAZILE.